



## **AVIS PUBLIC AUX CITOYENS DE LA VILLE DE COATICOOK**

---

### **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

---

**AVIS PUBLIC** est donné par la greffière de la Ville de Coaticook que le conseil municipal, lors de son assemblée ordinaire du 10 février 2020 qui se tiendra à 19 h 30 à l'hôtel de ville de Coaticook, étudiera la demande de dérogation mineure au règlement de zonage de la Ville de Coaticook et ses amendements, relative à l'immeuble suivant :

- Propriété située au 260, rue Main Est, lot 3 311 697, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook

La dérogation mineure vise à soustraire l'obligation de fournir deux cases de stationnement hors rue suite à l'ajout d'un commerce de service, soit un salon de beauté.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande en se présentant aux dates, endroits et heures fixés pour l'assemblée du conseil.

Donné à Coaticook, ce 7 janvier 2020.

La greffière,

Geneviève Dupras



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE COATICOOK

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Geneviève Dupras, greffière de la Ville de Coaticook, certifie que j'ai affiché une copie de l'avis public ci-contre près de la porte principale de l'hôtel de ville le 7 janvier 2020 en conformité à l'article 345 de la *Loi sur les cités et villes* et que cet avis a été publié sur le site internet de la Ville de Coaticook du 7 janvier 2020.

Donné à Coaticook, ce 7 janvier 2020.

La greffière,

Geneviève Dupras